

Offre de lancement « Review sur S.com – S25 »

1. Ces Conditions représentent l'offre (Review S25 Series) par laquelle les clients sont invités à laisser leurs avis après la précommande d'un Galaxy S25 Series sur Samsung.com et obtenir des cadeaux exclusifs mentionnés ci-dessous :
2. L'Offre est valable du 29 Janvier au 21 Février 2025 " Période de Validité". La mécanique est la suivante :

Promotion	Période	Mécanique
Smart Tag2	Du 21 Février 2025 au 31 Mars 2025	20 gagnants ayant achetés, reçus le Galaxy S25 sur Samsung.com, et ont laissé leurs commentaires sur le produit pendant la période du 21/02/2025 au 31/03/2025 se verront attribuer 1 Smart Tag2 chacun. Il y'aura un tirage au sort le 15 Avril 2025.

6. Les commentaires doivent être sur le site Samsung pour être éligible au tirage au sort.
7. Les cadeaux seront accordés aux clients approuvés ayant laissé leurs avis (les avis inappropriés ne seront pas approuvés et seront supprimés sans préavis).
8. L'offre ci-dessus est uniquement disponible sur Samsung.com
9. Respecter la manière de rédiger des avis (le guide est joint ci-dessous).
10. Il est important de laisser votre Samsung Account dans le champ "Nickname".
11. L'offre n'est pas échangeable contre un autre contenu ou service fourni par Samsung. Cette offre ne peut pas être combinée à aucune autre offre en cours ou future, et n'est ni remboursable, ni transférable.
12. Samsung ne sera pas responsable envers le client de toute perte et / ou dommage de quelque nature que ce soit subi dans le cadre de l'utilisation de cette offre ou de l'impossibilité d'utiliser cette offre.
13. Samsung aura le droit, à sa seule et absolue discrétion, de résilier ou de modifier l'offre, de supprimer ou compléter ces conditions à tout moment avant ou pendant la période.

14. En participant à cette Offre, le client accepte que tout litige de quelque nature que ce soit, lié directement ou indirectement aux présentes conditions ou à la participation à cette offre sera soumis, régi et interprété par les lois et règlements du Maroc et de tels litiges doivent être résolus par les tribunaux compétents du Maroc.